



**POINT INFORMATION**  
**REUNION MARITIME SPECIFIQUE CRISE COVID 19**  
**AUDIO CONFERENCE**  
**26 MARS 2020**

**Présence Organisations Syndicales :**

CFDT : Thierry LE GUEVEL / CGT : Jean-Philippe CHATEIL / Pierrick SANSON /  
CFE-CGC : Pierre MAUPOINT DE VANDEUL / FO : Etienne CASTILLO.

**Présence ADF :**

Jean-Marc LACAVE / Maha VANDEWALLE / Éric DERRIEN.

**Présence DAM et Ministère des Transports :**

Thierry COQUIL / Aymeric MORIN / Thierry SAUVAGE / Yves LE NOZAHIC

Cette première réunion initiée par la Direction des Affaires Maritimes et le Ministère des Transports avait pour but de faire un premier état des lieux des difficultés remontées par nos diverses sections maritimes face à la crise en cours du COVID 19.

Après un premier exposé du Directeur de la DAM sur les mesures en cours et effectuées par l'Etat au niveau législatif et régalién (brevets / sécurité / santé des gens de mer /échange avec OMI/RIF, etc...), le Directeur de la DAM nous précise que de nouveaux décrets dédiés maritimes devraient être publiés dans les jours prochains.

Le chargé des affaires sociales, Monsieur Morin, a insisté sur la nécessité d'un dialogue social de branche efficace en cette période de crise.

Les Organisations Syndicales ont porté les difficultés identifiées pour les marins et déjà transcrits dans leurs divers courriers.

## **DOSSIER RELEVES :**

### **1° à l'étranger :**

Ce point constituant notre principale inquiétude face à la progression du COVID 19, le rapatriement des marins doit être une priorité. Nous invoquons le « *cas de force majeure* » et l'absolue nécessité de prioriser les services de l'Etat pour rapatrier au plus vite les marins. Beaucoup de relèves sont reculées par les armateurs et les situations individuelles sont parfois tragiques.

L'Etat prend la mesure de cette situation, particulièrement à l'Offshore et à la pêche océanique. Il mettra tout en œuvre pour le rapatriement de ces marins. Il note des difficultés identiques pour les français bloqués à l'étranger, avec fermeture de frontières pour certains pays et quarantaine obligatoire. Un travail de coordination DAM /ADF sur ces points précis est en cours.

La DAM nous précise qu'elle n'a pas les moyens de créer une plateforme spécifique d'aide psychologique pour les marins.

Le Ministère rappelle qu'un numéro vert existe pour tous les français et privilégie, en parallèle, les remontées des armateurs et des OS pour les marins en difficulté.

Armateurs de France indique que toute situation de relève pouvant être organisée doit l'être et propose de leur remonter les situations où les relèves sont stoppées sans raison logistique ou réglementaire.

### **2° relève, cadre général :**

Nous évoquons les difficultés liées à la mise en « quatorzaine » effectuée par certains armements avant embarquement, ainsi que la tendance généralisée des armateurs à repousser les relèves. Nous demandons de prioriser les tests de dépistages avant embarquement.

La DAM nous précise qu'il faut faire confiance et agir en responsabilité individuelle et collective de confinement, sauf cas particulier, sur demande du navigant et si les conditions d'un confinement efficace n'étaient pas possible au domicile. Il est indispensable de traiter le problème dans l'entreprise et en parfaite concertation. Cette configuration particulière de mise à l'isolement ne pourra être généralisée. Actuellement, l'Etat ne peut fournir des tests de dépistage en nombre suffisant. Ces tests sont prioritaires au niveau des services sanitaires. Néanmoins, des situations, au cas par cas, permettant d'organiser des relèves difficiles pourront être étudiées avec le SSGM.

Sur les abus éventuels, la DAM demande de lui faire remonter les cas précis.

Sur la fourniture des masques et du gel, une coordination inter armateurs / cluster maritime est en cours pour fournir à la branche maritime environ 1,5 M de masques. Le Ministère nous précise que le gel devrait ne plus faire défaut dans les prochains jours.

Sur les capacités de continuité de service au niveau maritime, il semble qu'il n'y ait pas de problème à N+1 mois. Au-delà, la visibilité en termes de disponibilité équipage n'est pas réaliste. Il n'est pas envisagé de réduire certaines activités ou trafics pour garantir une capacité plus longue.

Pour le transport de passagers, un décret va limiter les cas de déplacements maritimes aux seules situations urgentes. Les navires n'embarqueront qu'au maximum 25 % de leur capacité (voir JO du 27 mars 2020).

Les Affaires Maritimes ont publié des procédures types pour assurer la sécurité sanitaire du personnel navigant. De nouvelles versions sont prévues dans les jours qui viennent.

### **Chômage partiel :**

Le cadre est bien l'application du versement de 70 % du salaire brut, pour 84 % du salaire net. Nous précisons que, vu les modalités d'application liées aux cotisations sociales du secteur, nous soyons plus au niveau de 80 %. Certains armements ont déjà validé des abondements (salaire perçu en congé), ce que nous saluons. Sur notre question concernant la capacité des armements en termes de trésorerie, ADF nous précise que, dans leur champ, il n'y a pas de problèmes identifiés.

Nous demandons auprès de nos interlocuteurs une certaine pédagogie et des consignes claires pour les armateurs.

Des questions sont encore en suspens concernant : les salariés en fin de congés / en disponibilité / les prises en charges en arrêt de maladie hors navigation (comme l'est l'arrêt pour garde d'enfant). ADF a identifié ces cas particuliers et se renseigne auprès de l'ENIM.

En fin de réunion, nous avons évoqué le cas des marins du secteur pêche qui ne seraient pas soumis aux mêmes règles pour le chômage partiel. La DAM et le Ministère nous précisent qu'ils ont identifié la problématique et que la note spécifique du chômage partiel maritime, en cours d'élaboration, traitera de ce cas.

### **Conclusion :**

Nous convenons toutes et tous de la nécessité absolue de trouver en collectif et en responsabilité un mode de fonctionnement de crise des plus efficaces.

- Dans un débat « ouvert », nous avons convenu d'un accord de méthode pour la gestion de cette crise sans précédent et convenu de rendez-vous réguliers sur ce format avec le Ministère, la DAM et également ADF que nous avons sollicité pour des réunions hebdomadaires, afin de recenser, en premiers filtres, les problématiques de nos divers champs d'entreprises.
- Une réunion dédiée ENIM sera programmée la semaine prochaine.
- Le groupe présent a convenu d'un « mailing dédié » pour coordonner toutes nos informations.
- La DAM et le Ministère seront à l'écoute et disponibles, afin de traiter tous les cas difficiles en cours (lien RIF), etc...

**UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL,**

**FOMM UGICT : Jean-Philippe CHATEIL,**

**CGT : Pierrick SAMSON,**

**FO : Etienne CASTILLO,**

**CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL.**